



**EXTRAIT DU LIVRE DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS
HOCKEY QUÉBEC 2011-2012**

4.2 Tableau de classification

4.2.1 Classification Novice A - B - C

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans la division Novice par territoire de recrutement accepté par la région, la classification A, B, C pour la division Novice correspond au tableau ci-dessous.

Tableau Novice A – B – C											
Nombre de joueurs Novice		19	20	31	46	61	76	91	106	121	136
		-	30	45	60	75	90	105	120	135	150
Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3
	B		1	1	2	2	2	3	3	3	4
	C			1	1	1	2	2	3	3	3
Nombre de joueurs Novice		151	166	181	196	211	226	241	256	271	286
		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300
Nombre d'équipes		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Classes	A	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6
	B	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7
	C	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7

A. Une organisation **ou une association** peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.

B. **En début de saison**, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.

Cependant, **en cours de saison**, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classe A et B ou une équipe de classe B et C.

4.2.2 Classification Atome BB - CC - A - B - C

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A, B, C pour la division Atome correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente et pour les classes A, B et C sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Équipe double lettre

Tableau Atome BB - CC											
Nombre de joueurs		19	20	31	46	61	76	91	106	121	136
Atome		-	30	45	60	75	90	105	120	135	150
Classes	BB							1	1	1	1
	CC			1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de joueurs		151	166	181	196	211	226	241	256	271	286
Atome		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	CC	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2

Équipe simple lettre

Tableau Atome A - B - C											
Nombre de joueurs		19	20	31	46	61	76	91	106	121	136
Atome		-	30	45	60	75	90	105	120	135	150
Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	1	1	2	2	3	3	4	4	5
	B		1	1	1	2	2	3	2	3	3
	C			1	1	1	1	1	2	2	2
Nombre de joueurs		151	166	181	196	211	226	241	256	271	286
Atome		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300
Nombre d'équipes		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Classes	A	5	5	6	6	6	7	7	7	8	8
	B	4	4	4	4	5	5	6	6	6	6
	C	2	3	3	4	4	4	4	5	5	6

- A.** Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation **ou association** de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
- B.** Une organisation **ou une association** qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
- i) Deux (2) équipes CC par équipe BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
 - ii) Deux (2) équipes A par équipe CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.

- C. Une organisation **ou une association** peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
- D. **En début de saison**, le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.

Cependant, **en cours de saison**, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B ou une équipe de classes B et C.

4.3 Classification Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC - A - B

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits incluant les gardiens de but dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A et B pour les divisions Pee-wee, Bantam et Midget correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs AA) et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Une région pourra permettre à une association ou organisation d'inverser le nombre d'équipes de la classe A à la classe B lorsque les critères suivants sont respectés :

- A. **L'association ou l'organisation doit participer et contribuer au territoire de recrutement AA, BB et CC (103 joueurs et plus).**
- B. **L'association ou l'organisation doit contribuer au BB et au CC ou faire un BB et CC. Dans les circonstances, l'inversion des classes A et B sera permise pour le nombre d'équipes impaires débutant à cinq (5) équipes.**

Équipe double lettre

Tableau Pee-wee, Bantam, Midget BB - CC											
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget		19	20	35	52	69	86	103	120	137	154
		-	34	51	68	85	102	119	136	153	170
Classes	BB							1	1	1	1
	CC			1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget		171	188	205	222	239	256	273	290	307	324
		187	204	221	238	255	272	289	306	323	340
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	CC	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2

Équipe simple lettre

Tableau Pee-wee, Bantam, Midget A - B											
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	19	20	35	52	69	86	103	120	137	154	
	-	34	51	68	85	102	119	136	153	170	
Nombre d'équipes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Classes	A	1	1	1	2	3	3	4	4	5	5
	B		1	2	2	2	3	3	4	4	5
Nombre de joueurs Pee-wee, Bantam, Midget	171	188	205	222	239	256	273	290	307	324	
	187	204	221	238	255	272	289	306	323	340	
Nombre d'équipes	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Classes	A	6	6	7	7	8	8	9	9	10	10
	B	5	6	6	7	7	8	8	9	9	10

- A.** Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation **ou association** de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formées selon le tableau ci-dessus.
- B.** Une organisation **ou une association** qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
- i) Deux (2) équipes CC par territoire BB qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
 - ii) Deux (2) équipes A par territoire CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
- C.** Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipe de classe AA dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, soit 102, tel que présenté dans le tableau de classification.
- D.** Une organisation **ou une association** peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
- E. En début de saison,** le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.
- Cependant, **en cours de saison,** il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B.

4.3.1 Tableau de classification Junior A - B

Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	1	1	2	2	3	3	4	4	5
	B		1	2	2	3	3	4	4	5	5

4.4 Classification AA

Hockey masculin

Tableau Pee-wee - Bantam - Midget - Junior AA				
Bassin de recrutement maximum par division				
Division	Pee-wee	Bantam	Midget	Junior
Nombre de joueurs	360	360	360 ou même territoire de recrutement que le réseau Espoir	100

- i) Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, le tableau de classification AA ci-dessus correspond aux critères suivants :

Classe AA : Pee-wee, Bantam

Correspond aux organisations **ou aux associations** dont le territoire de recrutement regroupe un maximum de 360 joueurs par division.

Midget

Correspond aux organisations **ou aux associations** dont le territoire de recrutement peut regrouper le même bassin que l'équipe Midget Espoir.

Junior

Correspond aux organisations **ou aux associations** dont le territoire de recrutement regroupe un maximum de 100 joueurs par division (21 ans exclus).

- ii) Toute modification ou dérogation à la classification d'un territoire de recrutement d'une structure intégrée doit être recommandée par la région pour approbation par Hockey Québec au plus tard le 1^{er} mars.

Hockey féminin

Tableau Pee-wee - Bantam - Midget			
Bassin de recrutement maximum par division			
Division	Pee-wee	Bantam	Midget
Nombre de joueuses	90	90	90

i) Tout en se référant au nombre total de joueuses inscrites dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, le tableau de classification AA ci-dessus correspond aux critères suivants:

Classe AA : Pee-wee, Bantam et Midget

Correspond aux organisations **ou aux associations** dont le territoire de recrutement regroupe un maximum de 90 joueuses par division.

À défaut de composer une équipe AA dans un territoire donné, toutes les équipes d'une même division de ce dit territoire seront classées A.

4.8 Classification simple lettre hockey féminin

- A. Une joueuse qui n'a pas été sélectionnée dans une équipe double lettre s'enregistre dans une équipe féminine simple lettre.
- B. Il sera permis à une région d'accorder une dérogation régionale lorsqu'une joueuse ne peut joindre une équipe pour cause d'éloignement.
- C. Une joueuse peut participer au camp de sélection et joindre, le cas échéant, une équipe masculine simple lettre de son territoire de recrutement.

La joueuse notifie préalablement par écrit à l'instance régionale en indiquant l'équipe masculine où elle se présentera pour le camp d'entraînement. L'équipe peut aussi notifier à l'instance régionale la présence de la joueuse.

Une joueuse qui est retranchée suite au camp de sélection de l'équipe masculine simple lettre peut ensuite évoluer pour une équipe simple lettre féminine, selon les dispositions des présents règlements.

- D. Équipe de classe A (Atome à Junior)

Une organisation **ou une association** qui a une seule équipe dans une division donnée doit classer cette équipe dans la classe A.

- E. Équipe de classe B (Atome à Junior)

Une équipe peut être inscrite dans la classe « B » seulement si une ou des équipes de la même organisation **ou association** sont inscrites dans la classe « A ».

4.8.1 Tableau de classification féminin A - B

A. La région fait du hockey féminin A - B avec AA

Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	1	1	2	2	3	3	4	4	5
	B		1	2	2	3	3	4	4	5	5

B. La région fait du hockey féminin A - B sans AA

Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	2	2	3	3	4	4	5	5	6
	B			1	1	2	2	3	3	4	4

C. Hockey féminin - Novice

Nombre d'équipes		1	2	3	4	5	6
Classes	B	1	1	1	2	2	3
	C		1	2	2	3	3

N.B. : En tout temps, le cumul des équipes féminines d'une organisation **ou d'une association** se fera distinctement du cumul des équipes masculines pour déterminer la classification.

Lorsque plus d'une équipe féminine est formée pour une division et classe données dans une même organisation **ou association**, lesdites équipes féminines doivent obligatoirement être équilibrées et évoluer l'une contre l'autre afin de favoriser une compétition équitable entre les dites équipes féminines évoluant dans une même division.